

Le RUI, Revenu Universel Inconditionnel, un vecteur de lutte contre la pauvreté et le dérèglement climatique

Respectable Loge, Victor Schœlcher 86, Orient de Paris, Région 14

Mots-clefs : Revenu universel, Climat, Agriculture, Transition

Pourquoi le Revenu universel inconditionnel ?

Commission Nationale dédiée.

Il est apparu que le RUI est un puissant outil de fraternité par la redistribution des richesses qu'il induit, de liberté par l'autonomie qu'il procure et d'égalité par son universalisme, tout en redonnant au travail son pouvoir émancipateur.

La crise sans précédent du coronavirus et le tsunami économique qui s'annonce, compliqués par les défis du dérèglement climatique, invitent à sortir des sentiers battus et à se tourner vers ce qui relève encore de l'utopie.

- Comment assurer à chacun une existence digne compatible avec les ressources de la planète ?
- Comment favoriser l'émergence d'une société de partage et d'entraide, qui assure à chacun une existence conforme à la dignité humaine, tout en répondant aux impératifs de l'urgence climatique ?
- Comment échapper au système actuel, focalisé sur le court-terme, qui accumule dérèglement climatique, creusement des inégalités et surconsommation ?

Le RUI, vecteur de transition écologique

Le revenu universel inconditionnel (RUI) relève encore de l'utopie. Les expériences de ses variantes en France et à l'étranger restent trop locales ou trop brèves pour être évaluées avec pertinence.

Le RUI pourrait être un des instruments de transition vers une société plus juste et plus respectueuse de la planète.

Le RUI pour favoriser la transition écologique dans le domaine agricole

Compte tenu de son coût et faute de recul suffisant, nous proposons de lancer une expérimentation de « RUI » en faveur du secteur agricole engagé dans la transition écologique, quitte à renoncer, lors de cette première étape, à son caractère universel

Pourquoi une opération pilote dans le secteur agricole ?

- Parce que l'agriculture relève du temps long par excellence. Le RUI permettrait à l'agriculteur d'organiser le passage du conventionnel à l'agriculture raisonnée, une transition qui réclame 5 à 6 ans.
- Parce qu'il permettrait aux paysans de vivre de leur travail et de favoriser les circuits courts.
- Parce que l'agriculture contribue à la défense d'un commun qui intéresse tout le monde : la nourriture.
- Parce que le retour sur investissement est assuré.
- Parce que le « RUI » pourrait être financé dans le cadre d'une réorientation de la Politique Agricole Commune. Il pourrait bénéficier de subventions dans le cadre du plan de relance européen post- Covid 19 de 750 milliards d'euros.

Les défis à relever :

- Comment éviter que ce « RUI » ne crée des distorsions de concurrence et ne soit interprété comme une subvention par OMC ?
- Des études d'impact sont absolument nécessaires avant d'envisager un élargissement du RUI à d'autres secteurs.

Compte tenu de son coût et faute de recul suffisant, nous proposons de lancer une expérimentation de « RUI » en faveur du secteur agricole engagé dans la transition écologique, quitte à renoncer, lors de cette première étape à son caractère universel.